

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 19 (1878), p. 306-308

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19_306_0

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III. VARIÉTÉS.

1. — *La dette hypothécaire en France.*

Conformément au désir exprimé par la commission chargée de l'examen des questions relatives à la déduction du passif dans les déclarations de successions, les conservateurs des hypothèques ont été invités, dans le courant de l'année 1877, à dresser, au vu de leurs registres, le relevé des inscriptions non rayées et non périmées, existant à la date du 31 décembre 1876 et ayant pour objet la garantie de créances *certaines et déterminées*. Il leur a été prescrit de ne pas mentionner les inscriptions relatives à des créances éventuelles ou conditionnelles (à l'exception de celles prises en vertu d'ouvertures de crédits le plus souvent réalisés au moment de l'inscription), et de ne pas tenir compte de celles requises par le Crédit foncier, dont cet établissement a fait connaître le montant.

D'après les états récapitulatifs dressés par les directeurs, le chiffre total des créances certaines et déterminées, garanties par des inscriptions non rayées ni périmées, s'élevait, à la date du 31 décembre 1876, à dix-neuf milliards deux cent soixante-dix-huit millions neuf cent trente et un mille six cent quatre-vingt-douze francs; ci. 19,278,931,692^f

Mais l'expérience a démontré que les parties négligent assez fréquemment de requérir la radiation des inscriptions après le remboursement des créances que ces inscriptions étaient destinées à garantir. Les directeurs et les conservateurs ont été invités à rechercher la proportion qui pouvait être assignée, d'après les usages adoptés dans chaque arrondissement, aux inscriptions continuant à subsister après l'extinction des créances.

Suivant les indications fournies, qui ont été recueillies avec le plus grand soin, le chiffre de ces inscriptions peut être évalué à 5,741,931,768
ce qui réduit le montant réel de la dette hypothécaire à. . . . 13,536,999,924

Il convient d'ajouter le montant des inscriptions prises à la requête du Crédit foncier 832,096,402
Total général 14,369,096,326

En 1840, un travail analogue avait été demandé aux conservateurs des hypothèques. D'après les résultats transmis à cette époque, la dette hypothécaire *inscrite* s'élevait à 12 milliards 500 millions, tandis qu'elle atteint aujourd'hui le chiffre de 20 milliards. Elle a donc augmenté de plus de 7 milliards depuis trente-six ans.

Ce résultat n'est pas surprenant. Sans doute, les placements hypothécaires proprement dits ne sont pas devenus plus nombreux qu'en 1840. Les capitaux ont recherché de préférence les placements industriels ou commerciaux, et si la dette hypothécaire était uniquement alimentée par les emprunts immobiliers, il est à peu près certain que l'accroissement signalé n'existerait pas.

Mais un grand nombre d'inscriptions ont pour objet la garantie de prix de vente d'immeubles non payés comptant. Ces inscriptions sont prises d'office par les conservateurs lors de la transcription des contrats d'aliénation. Depuis la mise à exécution de la loi du 23 mars 1855, qui a subordonné la transmission de la propriété à l'accomplissement de la formalité de la transcription, le nombre de ces inscriptions d'office a considérablement augmenté. Les transactions sont elles-mêmes devenues plus fréquentes; la valeur vénale et le prix d'acquisition des immeubles se sont accrus, par suite soit du développement de la richesse publique, soit de la dépréciation du numéraire, soit du morcellement des propriétés. Le montant des frais et accessoires, de plus en plus élevé, est venu s'ajouter au principal des créances et en accroître le chiffre. Enfin, l'emprunt, sous forme d'ouverture de crédit garantie par une hypothèque, s'est généralisé, notamment à l'occasion de l'exécution des grands travaux publics. Ces divers motifs expliquent l'augmentation du passif hypothécaire.

2. — *Le commerce de la France avec les États-Unis.*

Il n'est pas sans intérêt de rechercher, à propos du ralentissement de nos exportations, dans quelle mesure ont dû y contribuer les tarifs rigoureux des États-Unis.

En 1860, à la veille de la guerre de la sécession, nous vendions directement à

l'Union pour 250 millions de francs de produits divers provenant de notre sol ou de nos manufactures. En 1864, nos expéditions pour ce pays étaient descendues à 84 millions. Sans nous arrêter aux faits d'une période troublée par de graves événements militaires, nous donnons ci-après, en deux tableaux, le résumé de notre commerce avec les États-Unis de 1867 à 1876; nous ne possédons pas encore les chiffres complets de 1877.

Dans ces dix années, les importations des États-Unis en France sont montées, par une progression presque ininterrompue, de 140,924,000 fr. à 264,503,000 fr. En 1865, sous le coup de la guerre sécessionniste, elles s'étaient réduites à 49 millions. En 1860, elles représentaient 239 millions. L'exercice 1876 nous offre donc un excédant d'importations de 25 millions sur l'année antérieure à la tentative de séparation des États du Sud. A part 1 million de francs de machines, qui pénètrent sur notre marché malgré l'élévation de notre tarif général, la grande République américaine nous livre exclusivement des matières premières ou des objets d'alimentation. Les cotons n'ont pas cessé d'occuper dans ses envois la place la plus considérable. Au nombre des produits dont l'importation s'est notablement accrue figurent les huiles de pétrole brutes ou raffinées, qui forment aujourd'hui une branche importante de commerce et apportent à notre budget une recette de plus de 20 millions.

Le relevé de nos exportations aux États-Unis est loin d'offrir la marche régulièrement ascendante de nos importations. Après être parvenues à 332 millions en 1872, elles sont descendues, d'année en année, à 229 millions, en déficit de 21 millions sur 1860. L'exagération du tarif des douanes de l'Union est évidemment l'une des causes d'un pareil état de choses. Des taxes de 40, 50, 60 p. 100, portées même parfois beaucoup plus haut au moyen des bases adoptées pour l'établissement des droits spécifiques, ne sont pas de nature à encourager la consommation des produits étrangers. Mais les tarifs appliqués depuis la guerre de la sécession n'ont pas seulement ralenti l'essor de la consommation; ils ont poussé les capitaux de l'Union vers des industries rivales des nôtres et nous ont ainsi préparé sur place des concurrences sérieuses. Ce qui semble indiquer que là surtout est le principal obstacle au développement de nos exportations, c'est que le tarif en vigueur aux États-Unis a plutôt été réduit qu'aggravé depuis 1870.

Au point de vue de la crise actuelle, on est naturellement disposé à prendre pour terme de comparaison la plus prospère des dernières années. Relativement à 1872, nos exportations pour les États-Unis ont diminué de 103 millions ou de 31 p. 100. Pour les tissus de soie, en particulier, nos expéditions sont tombées de 120 millions à 65, et ce n'est pas l'un des moindres mécomptes de notre industrie lyonnaise. Le marché de la France, déjà largement ouvert aux produits des États-Unis, pourrait s'agrandir bien davantage si la législation américaine rendait les retours plus faciles. Il s'agit de savoir si l'intelligente population de l'Union ne reconnaîtra pas bientôt que, dans le domaine du travail, les protections excessives coûtent généralement à la communauté beaucoup plus qu'elles ne lui rapportent.

[Extr. du *Bulletin de statistique* du minist. des fin. (numéro de juin 1878).]